



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE

Le Mans, le 16 décembre 2016

18 communes sarthoises indemnisées suite aux intempéries de mai 2016

A la suite des inondations et coulées de boues des 27 et 28 mai 2016, **Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe, a débloqué une enveloppe de 100 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** pour venir en aide aux communes dans la prise en charge de leurs travaux prioritaires.

L'attribution de cette enveloppe a été arrêtée pour un montant total de 97 647€ en faveur de 13 collectivités :

- Connerré,
- Courdemanche,
- Dissay sous Courcillon
- Montreuil le Henri,
- Marigné Laillé,
- Moncé en Belin,
- Montabon,
- Nogent sur Loir,
- St Georges de la Couée,
- St Pierre du Lorouer,
- St Vincent du Lorouer,
- Vancé
- La communauté de communes du Val de Loir.

St Mars d'Outille et la communauté de communes du Pays Calaisien seront indemnisées sur les crédits DETR 2017.

Ces crédits permettront de financer les travaux suivants :

- les infrastructures routières et ouvrages d'art ;
- les biens annexes à la voirie, nécessaires à la sécurisation de la circulation ;
- les digues ;
- les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau ;
- les stations d'épuration et de relevage des eaux ;
- les pistes de défense des forêts contre l'incendie ;
- les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public de la collectivité.

Par ailleurs, la préfète de la Sarthe a déposé un dossier d'indemnisation auprès du Conseil général de l'environnement et du développement durable au titre de la **dotations de solidarité en faveur des équipements des collectivités territoriales et de leur groupement d'un montant de 170 665 €**. Les enveloppes accordées à chaque département seront validées en début d'année 2017 et les crédits versés durant le premier trimestre.